pris le croiseur français de troisième classe le *Dayot*.

Vingt personnes ont péri.

La question de l'Arbitrage international

Une adresse a été présentée récemment au nom de 223 membres de la chambre des commerçants demandant que les questions litigieuses entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis soient soumises à un arbitrage.

M. Cleveland a reconnu la justesse des idées exprimées par le député anglais représentant *l'International Arbitration and peace Association* il a exprimé le désir qu'on avait en Angleterre de substituer aux guerres des méthodes pacifiques pour le règlement des questions internationales.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Le commerce des textiles en Angleterre en janvier 1888

L'importation, en Angleterre, des matières et produits textiles a donné lieu en janvier au mouvement suivant : cotons bruts 5.281.622 liv. st. contre 5.611.421 liv. st. en 1887 ; cotons manufacturés 168.298 liv. st. contre 166.011 liv. st. en 1887 ; laines brutes, alpagas, poils de chèvres, etc. 10.497.973 liv. st. en 1888 et 9.509.464 liv. st. en 1887 ; laines manufacturées 4.176.387 liv. st. en 1888 et 4.187.466 liv. st. en 1887 : soies brutes 146.268 liv. st. en 1888 et 151.061 liv. st en 1887; soies ouvrées 143.720 liv. st. en 1888 et 155.954 liv. st. en 1887 ; lin, chanvre et jute 763.616 liv. st. en 1888 et 697.223 liv. st. 1887.

L'exportation des cotons filés est tombée de 947.334 liv. st. en 1887 à 932.179 liv. st. cette année ; les tissus de coton accusent aussi une diminution en passant de 5.386.288 liv. st. en 1887 à 5.111.991 liv. st. en 1888.

En cotons filés nous avons pris à l'Angleterre moins que l'année dernière 55.090 liv. st. en 1888 et 64.851 liv. st. en 1887 ; par contre en tissus nos importations ont été plus fortes 60.323 liv. st. cette année et 54.133 liv. st. en janvier 1887.

En laines, les exportations anglaises ont été les suivantes :

	1887	*1888*
Laines filées (peigné ou cardé)	302.211 liv. st.	298.247
Tissus de cardé (purs ou mélangés)	857.823 »	975.986
Tissus de peigné (purs ou mélangés)	731.712 »	655.182
Etanelles	52.523 »	62.530
Tapis	122.760 »	114.506
Couvertures	51.882 »	55.818

Il est à remarquer que la part prise par la France dans ces exportations s'est notablement accrue en ce qui concerne les tissus de cardé qui de 126.159 liv. st. en janvier 1887 ont atteint cette année une valeur de 168.364 liv. st.

Les soies exportées se sont élevées à 172.377 liv. st. en 1887 et 205.955 liv. st. en 1888, les fils de jute à 13.566 liv. st. en 1887 et 16.941 liv. st, en 1888. Les fils de jute sont sortis pour 13.566 liv. st. en 1887 et 16.941 liv. st. en 1888, les tissus de jute 112.922 liv. st en 1887 et 161.232 liv. st. en 1888, les balles et sacs 48.811 liv. st en 1887 et 50 780 liv. st. en 1888 et les cordages 30.858 en 1887 et 31.852 liv. st. en 1888.

MARCHÉS DES LAINES A TERME

Cours du 5 Mars 1888

(De nos correspondants spéciaux)

Mois	LE HAVRE : Laine en suint de La Plata — Cotons pris au cours précédent du 5 O/O — Colonia pour	Colonia précéd.	ANVERS : Peignés FRANÇAIS — Australie A-hct.	Australie Vend.	Buenos-Ayres Achet.	Buenos-Ayres Vend.	ANVERS : Peignés ALLEMANDS — Australie Achet.	Australie Vend.	Buenos-Ayres Achet.	Buenos-Ayres Vend.
Janvier	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Février	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mars	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Avril	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mai	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Juin	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Juillet	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Août	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Septembre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Octobre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Novembre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Décembre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Le Havre : marché calme, vente .. balles. — Anvers : marché faible, vente 60,000 kil.

MARCHÉ DU HAVRE

Revue de la semaine du 27 février au 3 mars

(De notre correspondant spécial)

Laines. — Le disponible est toujours très peu mouvementé et les ventes de la semaine ont été très restreintes. On a coté 57 b. Buenos-Ayres de fr. 155 à 160; 13 b. Pérou suint à fr. 105 et 62 b. Espagne agneaux suint à fr. 110.

La tenue, par contre, a donné lieu à des affaires très actives et les cours ont progressivement monté pour clôturer avec une hausse de fr. 4 à 4.50 sur ceux de samedi dernier. On a traité 100 b. sur mars de fr. 140.50 à 145, 175 b. sur avril de 143 à 147 ; 175 b. sur mai de 143 à 147.50 ; 700 b. juin de fr. 143 à 144.50 ; 60 b. juillet à 144.50 ; 150 b. août de fr. 145 à 146.50 ; 100 b. septembre de 147.50 à 148.50.

Les importations ont été de 1.847 b. de La Plata, 19 b. d'Odessa, 242 b. d'Algérie.

Cotons. — Aucun changement sérieux à signaler pour le disponible depuis la semaine dernière. On offre des prix trop bas que les vendeurs ne peuvent accepter, on peut toutefois considérer la situation comme bonne.

Le terme n'a eu qu'un courant d'affaires peu important. Après diverses fluctuations, les prix qui se raisonnaient surtout en faveur des acheteurs ont clôturé en baisse de 1/8 à 1/2 sur ceux de la dernière huitaine.

Le chiffre des ventes atteint 7.214 b. auquel on peut ajouter un millier de balles non cotées.

La laine à Londres

(De notre correspondant spécial)

LONDRES, 3 mars.
Wool-Exchange City.

Depuis la clôture de nos enchères notre marché est resté au calme plat ; on a d'ailleurs à peine liquidé l'enlèvement des achats des derniers jours de vente.

La situation de l'article en général n'a pas subi de changement depuis huits jours : les affaires restent difficiles et la tendance ne s'est guère améliorée. Néanmoins la baisse annoncée bien fort dans les dernières semaines de la vente tant sur la laine brute ici que sur les produits manufacturés dans l'intérieur et sur le Continent non seulement ne s'est pas accentuée comme les pessimistes intéressés se plaisaient tant à le prédire, mais encore a été enrayée à un tel point que les prix du milieu de février sont encore pratiqués aujourd'hui. Ces prix d'ailleurs étaient assez peu élevés pour être, à moins de circonstances imprévues, à l'abri d'une baisse sensible. La situation de l'Industrie en général et l'état des stocks actuels interdisent de faire raisonnablement un rapoochement quelconque entre la situation actuelle et celle de 1885-1886.

Les nouveaux arrivages pour notre prochaine vente s'élèvent aujourd'hui à 71.000 balles. Les quantités actuellement expédiées d'Australie sont de 580.000 balles.

Laines

ANVERS, 3 mars.

En disponible il a été traité 131 balles de laine La Plata, en suint.

LE HAVRE, 3 mars.

En disponible il a été traité 66 balles de laine Buenos-Ayres, en suint, à fr. 162.50 les 100 kil.

Ventes à terme d'hier soir : 125 balles Buenos-Ayres, en suint, type prima, bonne courante, sur juin, à fr. 147.50 les 100 k l.

Ventes à terme d'aujourd'hui : 25 balles Buenos-Ayres, en suint, type prima, bonne courante, sur juillet, à fr. 147.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Martinique* est parti le 3 mars de Dunkerque à destination du Havre et l'Algérie.

Le steamer *Morbihan* a été expédié le 2 mars d'Alger pour Oran où il se complétera pour Dunkerque.

Le steamer *Ville-de-Riposto* a touché à Bône le 1er mars, y venant prendre charge pour Dunkerque et le Havre ; il suivra pour Alger d'où il partira le 8 courant.

Le steamer anglais *Ingram* est attendu incessamment à Dunkerque venant de la Plata.

Le steamer *Emilie* est parti le 1er mars de Marseille pour Dunkerque.

Le steamer *Marie* qui a quitté Alger le 2 mars, est arrivé le 3 à Oran où il prend son complément de marchandises pour Dunkerque.

Le steamer *Vamnina* allant de Dunkerque à Marseille a touché le 1er mars à Bordeaux.

Le steamer *Congo* allant de Marseille à Dunkerque a descendu de Bordeaux le 3 mars.

Le steamer *Salazie* est arrivé le 29 au soir à Marseille venant de l'Australie avec laines qu'il débarque actuellement en ce port.

Le steamer *Stambeul* allant à la Plata, est parti le 1er mars de Marseille.

Le steamer *Ville-de-Malaga* présentement au Havre venant de l'Algérie est porteur de 242 b. laine chargées à Oran à ordre. Suivra pour Dunkerque.

Le chargement du steamer *Salazie* signalé plus haut arrivé de l'Australie à Marseille est composé en partie de 2 928 b. laine.

Le steamer *Cotopaxi* venant des Mers-du-Sud et de la Plata, est arrivé le 1er mars à Pauillac étant porteur de 1083 b. laine. Suivra pour Liverpool.

Le steamer anglais *Lepler* est arrivé le 1er mars à Anvers venant de la Plata avec laines.

Marchés anglais

BRADFORD, 1er mars.

Laines. — Le marché a été très calme mais les prix des laines anglaises n'ont pas baissé. Le déclin récent a amené les prix au niveau qu'ils avaient avant la hausse de décembre et, au-dessous de ces taux les marchands de laine refusent d'opérer. Les stocks ne sont pas excessifs et les laines nouvelles n'arriveront que dans 3 ou 4 mois. Quoique la consommation languisse, elle suffira toutefois à maintenir la laine à sa valeur présente. Les mérinos et les croisés sont difficiles à vendre mais les prix ne sont pas autant abaissés à cause de la bonne tenue des ventes de Londres. Le mohair est toujours négligé.

Fils. — La demande n'a pas repris rigueur. Le consommateur étranger peu dans beaucoup de cas, se pourvoir à ses besoins limités aux stocks des marchands qu'il achète au dessous des cours des filateurs.

Condition publique de Roubaix

Mouvement de la semaine du 27 Février au 3 Mars

	Nombre de colis	Poids présentés
Soies	23	1.004 kil.
Laines peignées mécaniquement	3.257	350.803 »
» filées	572	61.662 »
» blousses	18	1.951 »
Cotons	251	26.316 »
TOTAUX	4.121	442.346 kil.

Décroisage 22 p. opérations
Titrage 262 1/2 id.

Le directeur de la Condition publique de Roubaix,
A. MUSIN.

Condition publique de Tourcoing

Entrées du 27 Février au 3 Mars 1888

Jours	Laine peignée	Laine filée	Blousses	Coton	Soie	Nomb. lots	Tot. quotid.
Lundi	31.938	7.168	191	5.853	»	46	45.110
Mardi	67.189	4.555	6.249	4.925	»	61	82.918
Mercredi	54.408	9.837	1.728	3.679	»	52	69.691
Jeudi	50.774	13.482	3.360	7.661	»	61	75.317
Vendredi	43.871	11.791	1.070	3.071	»	63	59.778
Samedi	35 080	11.485	2.161	4.733	»	74	53.404
	283.260	58.610	14.767	29 041	»	357	385.703

Expéditions et arrivages par voie ferrée

Expédié par la Condition	78 975 kil.
Remis en gare aux expéditeurs	43.676 »
Arrivages par voie ferrée	8.910 »
Total	129 561 kil.

Conditionnements 1.169 p. ; titrages 145 ; degraissages 34.

Le Directeur, STORRAY.

Condition publique de Verviers

Opérations faites pendant le mois de Février 1888

Poids présenté 170.289 kil.

Conditionnements hygrométriques	539
Numérotages de fils	21
Décreusages ou dégraissages	5
Mesurages d'étoffes	24
Pesages simples de marchandises	5
Simples tares d'emballages	2
Recherches des divers textiles dans leurs mélanges	6
Dosages des surcharges dans les textiles	5
Analyses, chimiques et autres	22

NOUVELLES MILITAIRES

Treize jours au lieu de vingt-huit. — Le général Logerot vient de prendre, nous l'avons dit, une décision dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance.

En raison des nécessités budgétaires, la durée des périodes d'exercices à accomplir en 1888 pour les sous-officiers et soldats réservistes sera exceptionnellement, et *pour cette année seulement*, réduite à 13 jours.

Toutefois la durée normale de 20 jours sera maintenue pour les catégories de réservistes énumérées ci-après :

1° Les réservistes appartenant à la cavalerie ;

2° Les réservistes non exercés de l'infanterie, de l'artillerie, du génie, du train et des sections d'infirmiers ;

3° Les réservistes exercés et non exercés commis et ouvriers d'administration ;

4° Les réservistes exercés de l'infanterie affectés aux régiments des 3e et 16 corps qui exécutent cette année des manœuvres de corps d'armée.

Tous les autres réservistes convoqués ne feront qu'une période de 13 jours D'autre part, les officiers de réserve devront pas faire la période de 28 jours.

Armée territoriale. — Nominations et promotions. — *Infanterie.* — Par decret du président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, ont été promus ou nommés dans l'infanterie de l'armée territoriale et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après désignées, savoir :

Au grade de capitaine. — 1er régiment. — MM. Pajot, André-Camille, lieut. au corps; Barrois, Maurice-Léon, lieut. au corps; Derveaux, Paul-Hippolyte-Henri, lieut au corps; Vandewalle, Georges-Corneille, lieut au corps.

2e régiment. — MM. Depambour, Georges-Emile, lieut. au corps ; de Bryas, Jacques-Jean-Baptiste-Marie, lieut. au corps : Caulliez, Henri-Alexandre, lieut. au 1er rég. ; Flévet, Jean-Baptiste-Auguste-Louis, lieut. au 1er rég.; Ducatel, Paul-Emile-Fernand, lieut, faisant fonctions d'off. d'habill. au 7e rég.

3e régiment.— MM. Goubet, Charles-Louis-Joseph lieut. au corps ; Bernard, Alfred-Joseph, lieuten. au corps ; Maton, Benoit-Victor-Eugène, lieut. au 7e rég.; Deschannes, Henri, lieut. au 65 rég.; Dutemple, Gustave, lieut. au corps.

4e régiment. — MM. Demoulin, Oaul Louis, lieutenant au corps ; Pinet, Toussaint-Claude-Nicolas-Auguste, lieut. au 7e rég.; Bourdon, Auguste-Julien, lieut. au 7e rég. ; Feutrel, Jean-Baptiste-Bertuphle-Ambroise, lieut. au 7e rég.

5e régiment.— M. Vion, Paul-Robert-Victor-Maurice, lieut. au corps.

6e régiment. — MM. Devillers, Edmond-Casimir-Philippe-Hilaire, lieut. au corps : Leroy, Jules-Victor, lieut. au corps.

7e régiment. — M. Danzel, Désiré-Alphonse, lieut. au corps.

8e régiment.— MM. Martin, Evariste-Louis-Victor-Léon, lieut. au corps; Bultel, Emile-Joseph, lieut. au corps; Nicole, Louis-François-Eugène Joseph, lieut. au 7e rég.; Pamart, Louis-Maurice-Gaston, lieut. au 7e rég.; Lamotte, Alphonse-Camille, lieut. au corps; Spriet, Léon-Auguste-Aimé-Henri, lieut. au corps.

Les engagés conditionnels insuffisamment instruits. — Le ministre de la guerre a décidé que les engagés conditionnels de 1886-1887, retenus sous les drapeaux une seconde année pour insuffisance d'instruction, pourront être envoyés en congé dans leurs foyers s'ils obtiennent la note *bien* à la suite d'un nouvel examen, qu'ils seront autorisés à subir à l'expiration de l'un des trimestres de cette seconde année de service.

Les jeunes gens, dont la conduite aura été mauvaise, ne seront pas admis à bénéficier de cette mesure.

L'ASSASSINAT DE RONCQ

Un drame affreux a mis tout le village de Roncq en émoi, dimanche matin. Le bruit s'était répandu que M. Pierre-Louis Piat, rentier, demeurant chemin du Dronckaert, homme très estimé dans la commune, avait été trouvé assassiné dans sa maison.

La nouvelle n'était que trop justifiée : un horrible crime, entouré de circonstances restées encore mystérieuses, avait été commis dans la nuit de samedi à dimanche.

La découverte du crime

Dimanche matin, une jeune fille de 15 ans, Marie Haquette, qui avait l'habitude de porter du lait chez M. Piat, trouvant la porte principale de l'habitation fermée, fit le tour pour pénétrer par une porte de jardin. En longeant l'un des côtés de la maison, elle remarqua que l'une des fenêtres, dites à guillotine, était soulevée. Elle jeta un regard dans l'appartement et recula épouvantée, en apercevant le corps de M. Piat à demi nu, étendu sur le sol et la tête affreusement défigurée.

Elle courut faire part de son horrible découverte dans un estaminet voisin : *A la Clef des Champs*. On s'empressa d'avertir M. G. Lepoutre, adjoint, qui prit immédiatement les mesures que comportait cette grave affaire et fit prévenir le juge-de-paix du Canton-Nord de Tourcoing ainsi que le chef de la brigade de gendarmerie d'Halluin.

Quand on pénétra dans la maison, on se trouva en présence d'un désordre inexplicable : dans la chambre à coucher, le lit était défait, les armoires ouvertes, le linge et les vêtements jetés pêle-mêle sur le sol. A l'entrée d'une des salles était déposée une lampe à pétrole dont le verre portait les traces de doigts ensanglantés. Enfin dans la cuisine, même désordre et couché par terre, M. Piat en chemise, le corps déjà raidi par la mort, la tête défigurée, méconnaissable, la bouche disparaissant sous un baillon, et sur les murailles et sur les meubles des éclaboussures de sang.

M. Piat avait été victime d'un de ces crimes horribles dont les annales judiciaires sont trop souvent remplies et, ici encore, le vol semble avoir été le principal mobile de ces atrocités.

La nouvelle n'avait pas tardé à se répandre dans tout le village ; la foule se pressa bientôt autour de la maison de M. Piat et le garde-champêtre avait peine à maintenir les curieux que cet épouvantable spectacle attirait.

Le théâtre du crime

M. Pierre-Louis Piat habitait une maison longeant le chemin de Lille à Courtrai, dit du Dronckaert, près de l'intersection de Tourcoing à Roncq par la rue de la Latte.

Cette maison est isolée, les habitations les plus rapprochées sont distantes de cinquante mètres environ. Elle est séparée de la route par un jardinet clos d'une haie fermée elle-même par un grillage en bois. Il s'y trouve deux portes, la principale qui est placée vis-à-vis de la petite grille d'entrée et une autre sur le côté gauche de la maison, porte qui donne accès au jardin principal de l'habitation.

La maison, construite à rez-de-chaussée surmonté d'un grenier, comprend quatre salles séparées par un couloir central : deux sur la droite deux sur la gauche. Ces dernières servaient, celle ayant vue sur le chemin, de cuisine, et la suivante, de chambre à coucher.

Derrière se trouvent quelques petits bâtiments servant de dépendances.

Nous oublions de dire que la cuisine s'éclairait par deux fenêtres en façade et une troisième sur le côté gauche et c'est par cette dernière, suivant toute apparence, que les assassins se sont introduits.

La victime

M. Pierre-Louis Piat était un vieillard de 75 ans, vigoureux encore. Ancien cultivateur il avait cédé, il y a 10 ans, la ferme qu'il exploitait et depuis vivait en modeste rentier.

M. Piat, qui était célibataire, ne vivait pas seul, ordinairement. Il avait à son service une servante qui l'avait quitté, vendredi dernier, pour se marier, et cette servante devait être remplacée aujourd'hui même. Il se trouvait donc seul chez lui, la nuit de samedi à dimanche.

La scène du crime

Il serait difficile de rétablir exactement la scène du crime, puisqu'il n'y a pas eu de témoins et on ne peut se baser que sur des probabilités.

En tous cas, un fait semble certain, c'est que le ou les malfaiteurs ont pénétré par la fenêtre latérale de la cuisine : on trouve extérieurement les traces d'un ciseau à froid dont on s'est servi pour soulever le chassis à guillotine : un morceau de bois, arraché à la haie voisine et retrouvé dans la place, a servi à maintenir le chassis ouvert pour que l'assassin put entrer.

Il est probable que M. Piat, dont la chambre à coucher était contiguë, réveillé par le bruit, se sera levé à la hâte et, sans prendre le temps de passer un pantalon, sera entré dans la cuisine. Le malfaiteur, se voyant découvert, se sera jeté sur le malheureux vieillard ; il aura essayé de l'assommer à coups de chaise; on a en retrouvé une tachée de sang et à moitié brisée.

Mais M. Piat se débattant et poussant probablement des cris, aura été terrassé, puis baillonné et enfin achevé à coups de couteau et à coups de pied sur la tête. Le crime commis, l'assassin a fouillé toute la maison ; il a pris même la peine d'allumer une lampe puis s'en est allé par la porte de sortie du jardin sans avoir pu, croit-on, enlever un bien riche butin, car M. Piat n'avait pas l'habitude de conserver de grosses sommes chez lui.

Afin de rendre notre récit plus intelligible nous donnons un plan levé à la hâte des lieux du crime.

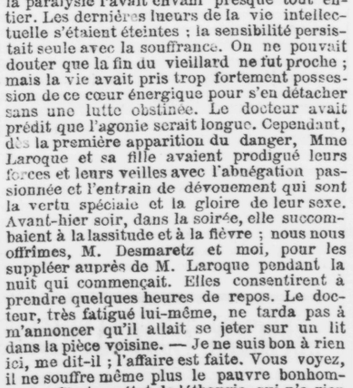

CHEMIN DU DRONCKAERT

A Grillage d'entrée.
B Jardinet.
C Porte d'entrée.
E Fenêtre par où l'assassin a pénétré.
F Cuisine dans laquelle le cadavre de M. Piat a été trouvé.
G Couloir.
H Chambre à coucher.
I Porte extérieure du jardin.
K Porte d'entrée de la chambre.

Le cadavre

Le corps de M. Piat était étendu sur le dos, les bras longeant le corps. Les mains sont bleuies et contusionnées : la figure affreuse n'a plus de forme humaine; des plaies à sections vives se rencontrent au sommet du crâne et sous le nez ; la bouche ouverte est pleine de papier qui a servi avec un linge, à baillonner le pauvre vieillard, les joues sont déchirées à partir des coins de la bouche. Les yeux n'existent plus et cette tête a du être écrasée à coups de talons de botte. C'est horrible !

Le malheureux M. Piat, a dû mourir assassiné et étouffé par un épouvantable baillon.

Il s'est défendu en désespéré; les contusions aux mains le prouvent bien.

On prétend qu'il avait chez lui un revolver; cette arme n'a pas été retrouvée; ses meurtriers la lui auront arrachée.

Les auteurs du crime

Nous nous trouvons ici en présence de l'inconnu. Deux individus à mine suspecte ont été vus dans l'estaminet de la *Clef des Champs*, samedi soir. Vers minuit un jeune homme rentrant chez lui, a vu deux hommes roder dans ces environs.

Mais, malheureusement le terrain gelé ne porte plus de traces qui auraient été d'ailleurs effacées par les nombreux curieux, qui se sont pressées autour de la maison, quand le crime a été connu.

L'heure à laquelle le crime a été perpétré est aussi inconnue. L'horloge de la cuisine était arrêtée à 2 h. 15, mais on nous dit qu'elle marchait encore le matin.

Il y a une dizaine d'années, un matin de Noël, des malfaiteurs sa vaient déjà tenté de pénétrer chez M. Piat : une sœur de celui-ci s'y trouvait seule à ce moment, mais ses cris d'alarme avaient été entendus et avaient mis les malfaiteurs en fuite.

Les constatations

Vers une heure de l'après-midi, M. Charrier, juge-de-paix du canton nord de Tourcoing, a fait les premières constatations.

Le parquet est descendu dans l'après-midi et a commencé l'instruction de cette épouvantable affaire.

M. le procureur de la République, et M. de Liscouët, juge d'instruction, sont arrivés à trois heures, accompagnés de M. Dewyn, médecin-légiste.

L'autopsie

L'autopsie du corps de M. Piat ayant été ordonnée, M. Dewyn l'a opérée. Le médecin-légiste a constaté que les blessures avaient été faites avec un intrument contondant ; les unes se trouvaient sur le côté droit du visage, de la tempe au coin de la bouche, et la partie inférieure de l'orbite était brisée; une autre blessure partait du fond de l'oreille au coin de la bouche. Un troisième coup avait enlevé la partie inférieure du menton, fracassant la mâchoire et tranchant la langue.

La quatrième blessure, faite dans le même sens, a coupé la lèvre supérieure et brisé la machoire.

Plusieurs autres coups ont été portés dans la partie droite du visage.

Mais les coups les plus terribles ont été ceux assénés, l'un au sommet du front, l'autre derrière l'oreille droite, qui a défoncé la tempe et brisé le crâne. Ce sont ces derniers coups qui ont occasionné la mort.

Le médecin légiste a ensuite examiné l'estomac, pour se rendre compte de l'heure probable du crime.

Ayant trouvé l'estomac tout à vide, il fait remonter l'heure du crime à 10 ou 11 heures du soir.

L'hypothèse d'une strangulation doit être écartée, le baillon qui se composait de trois morceaux de papier et d'un morceau de linge (linge qui servait à nettoyer la vaisselle) et qui avait été maintenu à l'aide d'une légère tresse en laine, n'a pu servir qu'à empêcher la victime de crier, ce qui lui aurait d'ailleurs été impossible, puisqu'elle a été pour ainsi dire assommée par les deux premiers coups.

Quelques égratignures sur les jambes et aux mains prouveraient que l'un des assassins doit l'avoir maintenue sur le dos pendant qu'un autre lui portait des coups sur la tête après l'avoir baillonnée.

M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs voisins qui avaient vu, le matin, circuler deux individus de mine suspecte et qui en ont donné le signalement.

Détails complémentaires

Une somme de 300 fr. placée dans un coffret qu'on a retrouvé au grenier, a échappe aux investigations des malfaiteurs. Contrairement à ce qu'on avait dit, des obligations de la ville de Lille n'ont pas été volées ; ces titres se trouvaient entre les mains de la sœur de M. Piat.

Voici le signalement des auteurs présumés du crime, que M. le procureur de la République a fait transmettre dans toutes les directions.

Le premier parait âgé de 30 à 35 ans, taille 1 mètre 66 environ, cheveux et sourcils châtains, yeux très-vifs, nez gros et court, menton rond, visage plein, teint coloré, barbe châtaine, roux, petits favoris ne dépassant pas l'oreille, casquette noire en drap sans visière avec revers d'astrakan, veston noir, pantalon noir avec carreau bleus, chaussé de bottines de lacets, porteur d'un gros bâton.

Le second est d'une taille de 1 m. 68, cheveux et sourcils châtain clair, yeux petits, nez long, menton allongé, teint pâle, corpulence faible, coiffé d'une casquette semblable à celle de son compagnon, paletot noir pantalon et gilet jaunâtre avec raies noires, bottines à lacet, parait âgé de 24 ans.

Une coïncidence. Il y a vingt deux ans, à pareille époque, un crime du même genre émotionnait profondément la population de Roncq. Le dimanche 11 mars, Mme Lesaffre, épicière, sur la Place, était assassinée en plein jour, à 2 h. de l'après-midi.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. Réquillart-Desaint. — Les funérailles de M. Réquillart-Desaint ont eu lieu ce matin. Tout le Roubaix communal, industriel et commercial y assistait.

L'existence de M. Réquillart-Desaint est un de ces exemples — comme en donnent en si grand nombre les Roubaisiens de sa génération — de ce que peuvent le travail et la persévérance.

Il avait quinze ans quand il perdit son père : il se mit aux affaires et devint l'un des premiers fabricants de cette époque.

On ne croyait pas alors que le souci exclusif de sa fortune personnelle put exempter un citoyen considérable de servir la chose publique.

M. Réquillart-Desaint entra au conseil municipal dès 1830; il y siégea plusieurs années. Il fut aussi membre suppléant du conseil des prud'hommes.

En 1846, on le fit entrer dans le comité roubaisien pour la défense du travail national. Ce comité, formé par M. Mimerel, était présidé par M. Parayon, banquier, conseiller général, père du commandant du *Bayart*, dont nous avons eu si souvent à citer le nom pendant la guerre du Tonkin.

L'année suivante, il devenait membre du conseil des marguilliers de Saint-Martin dont il devait être le président.

Sous le second Empire, M. Réquillart-Desaint se consacra à l'assistance publique; il fut du bureau de bienfaisance et de la commission des hospices.

Après le choléra de 1866, le gouvernement lui décerna une médaille d'argent.

Lorsqu'en 1879 on traquait partout les conservateurs restés dans les administrations publiques, on fit cependant exception pour M. Réquillart-Desaint, vice-président du bureau de bienfaisance. On lui demanda instamment de garder ses fonctions que son grand âge l'obligea cependant à abandonner.

M. Requillart-Desaint, qui suit de si près dans la tombe M. Requillart-Screpel, laissera comme celui-ci, le souvenir d'une vie toute d'honneur et et de travail.

A. R.

La famille Réquillart. — Nous extrayons les lignes suivantes des Documents inédits sur les anciennes familles de Roubaix, par Th. Leuridan, archiviste, qui a bien voulu nous communiquer ses notes généalogiques recueillies, en 1866, au cours de ses travaux d'inventaire.

La famille Requillard, qui vient de faire deux pertes douloureuses en la personne de M. Réquillart-Screpel, au mois de novembre dernier, et aujourd'hui en celle de M. Réquillart-Desaint, est originaire de Marquain, près Tournai. Un des membres de cette honorable famille où chaque génération donne un ministre aux autels, M. Jean-Baptiste Réquillart, âgé de 24 ans, fils de Jacques et de Marie-Thérèse Du Trieux, vint épouser à Roubaix, le 23 janvier 1847, Alexandrine-Joseph de Le Becque, fille de Philippe et de Marie-Madeleine Cartel. Le mariage fut célébré par Pierre Joseph de Le Becque, vicaire de Bersée, frère de l'épousée, en présence de René-François-Joseph Réquillart, fermier à Marquain, et de Jacques-François Réquillart, prêtre à Roubaix, frères de l'époux, de Louis-Joseph et de Philippe-Augustin-Joseph de Le Becque, autres frères de la mariée. Il est probable que le mariage avait été préparé par les relations d'amitié qui unissaient les deux jeunes prêtres, Jacques-François Réquillart et Pierre-Joseph de Le Becque.

Du reste, en entrant dans la belle famille échevinale de Le Becque, Jean-Baptiste Réquillart, quelle que fût sa condition, ne se mésalliait pas. Alexandrine de Le Becque descendait par son père des censiers du Fontenoit qui, pour se distinguer des de Le Becque de Le Rue et des autres branches, ajoutaient à leur nom celui de la cense qu'ils exploitaient depuis plus d'un siècle. Elle descendait par sa mère des censiers de La Haye, à Roubaix, dont l'exploitation ne le cédait en importance qu'à la cense seigneuriale de Maufait.

Jean-Baptiste Réquillart et Alexandrine de Le Becque fondèrent à Roubaix une maison de fabrication. Ils eurent au moins six fils dont deux, Philippe-Joseph et Louis-Jean-Baptiste ont fait souche et un troisième, Philippe-Ernest-Joseph Réquillart fut prêtre, curé d'Estaimbourg en 1806.

Philippe Joseph Réquillart, fabricant, épousa, le 27 avril 1800, Anne-Thérèse-Joseph Barot. Leur postérité forme à Roubaix nos deux belles familles Requillart-Desaint et Réquillart-Screpel. Louis-Jean-Baptiste Réquillart, fabricant, épousa, le 9 janvier 1797, Marie-Joseph Holbecq. Leur postérité a quitté Roubaix pour Mouveaux, Tourcoing Bondues. On sait quelle haute réputation s'est acquise dans la fabrication des tapis, l'importante maison Réquillart, Roussel et Choqueel de Tourcoing. Cette postérité est aujourd'hui représentée par les deux familles Ernest Réquillart et Lemaire Requillart.

M. Requillart-Desaint et son frère M. Réquillart-Screpel qui l'a précédé de quelques mois dans la tombe, fils de M. Réquillart-Barot, laissent ensemble une nombreuse postérité qui compte des arrière-petits-enfants et qui s'accroit tous les jours. La tradition des vocations religieuses s'y est conservée dans la génération actuelle en la personne de M. l'abbé Réquillart, curé de Lauwin-Planques, fils du défunt.

Comme nous le disons plus haut, les obsèques de M. Réquillart-Desaint ont été célébrées ce matin au milieu d'une affluence considérable.

Quatre marguilliers tenaient les coins du poêle, MM. Julien Lagache, Eloy-Toulemonde, Louis Leclercq-Mullier et Louis Screpel Florin.

Aucun discours n'a été prononcé au cimetière.

Une conférence sur l'usine chrétienne. — M. Harmel du Val-des-Bois, le promoteur de l'idée de l'usine chrétienne, est venu donner à Roubaix, dimanche soir, une conférence au cercle de la Concorde.

La conférence était annoncée pour six heures. Une foule nombreuse, composée en majeure partie d'employés, de directeurs et de contre-maîtres, était venue écouter l'éminent orateur, dont la conviction profonde tend à opérer dans l'usine, au point de vue moral, une véritable révolution.

On remarquait sur l'estrade M. l'archiprêtre Berteaux, curé-doyen de Saint-Martin, qui présidait, ayant près de lui le R. P. Fristot, conférencier du carême.

L'orateur s'est adressé particulièrement aux

FEUILLETON DU 6 MARS — 36 —

LE ROMAN
D'UN
JEUNE HOMME PAUVRE
PAR OCTAVE FEUILLET

(SUITE)

Après quelques paroles embarrassées de part et d'autre : — Ah ça ! mon cher enfant, m'a-t-il dit, je ne vous interroge pas sur ce qui se passe ici : mais si vous aviez besoin par hasard d'un confident ou d'un conseiller, je vous demanderais de préférence.

Je ne pouvais, en effet, m'épancher dans un cœur plus ami, ni plus sûr. J'ai fait au digne vieillard un récit détaillé de toutes les circonstances qui ont marqué, depuis mon arrivée au château, mes relations particulières avec Mlle Marguerite. Je lui ai même lu quelques pages de ce journal pour mieux lui préciser l'état de ses relations, et aussi l'état de mon âme. A part enfin le secret que j'avais découvert la veille dans les archives de M. Laroque, je ne lui ai rien caché.

Quand j'ai eu terminé, M. Laubépin, dont le front était devenu très soucieux depuis un moment, a repris la parole : — Il est inutile de vous dissimuler, mon ami, m'a-t-il dit, qu'en vous envoyant ici, je préméditais de vous unir avec Mlle Laroque. Tout a réussi d'abord au gré de mes vœux. Vos deux cœurs, qui, selon moi, sont dignes l'un de l'autre, n'ont pu se rapprocher sans s'entendre, mais ce bizarre évènement, dont la tour d'Elven a été le théâtre romantique, me déconcerte tout à fait, je vous l'avoue. Que diantre ! mon jeune ami, sauter par la fenêtre, au risque de vous casser le cou, c'était permettez-moi de vous le dire, une démonstration très suffisante de votre désintéressement ; il était très superflu de joindre à cette démarche honorable et délicate le serment solennel de ne jamais épouser cette pauvre enfant à moins d'éventualités qu'il est absolument impossible d'espérer. Je me vante d'être homme de ressources, mais je me reconnais entièrement incapable de vous donner deux cent mille francs de rente ou de les ôter à Mlle Laroque !

— Eh bien ! monsieur, conseillez-moi. J'ai confiance en vous plus qu'en moi-même, car je sens que la mauvaise fortune, toujours exposée au soupçon, a pu irriter chez moi jusqu'à l'excès les susceptibilités de l'honneur. Parlez. M'engagez-vous à oublier le serment indiscret, mais solennel pourtant, qui en ce moment me sépare seul, je le crois, du b